



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES
PUBLIQUES DU HAUT-RHIN

SECRETARIAT DE DIRECTION

6, RUE BRUAT – BP 60449
68020 COLMAR CEDEX

Téléphone : 03 89 24 53 53
Mél : ddfip68@dgfip.finances.gouv.fr

Mél : ddfip68.secretariatdedirection@dgfip.finances.gouv.fr

Téléphone : 03 89 24 61 04

Réf : Cab 172-2017

Colmar, le 1^{er} août 2017



Monsieur le Maire,

La Direction Générale des Finances publiques conduit depuis plusieurs années une politique d'adaptation de son réseau liée à la modernisation de ses méthodes de travail et de ses relations avec les usagers, dans un contexte d'économies budgétaires.

Compte tenu du développement de la dématérialisation et de la modernisation des processus comptables et fiscaux, le maintien d'un service public de qualité et de proximité passe par la création d'unités disposant de la taille critique à même d'assurer leurs missions dans de bonnes conditions.

Dans ce contexte, je tenais à vous informer de mon intention de transférer, au 1^{er} janvier 2018, la mission de recouvrement de l'impôt des particuliers actuellement assurée par la trésorerie de Dannemarie vers le Service des Impôts des Particuliers (SIP) d'Altkirch.

Ainsi, l'usager trouvera en un seul lieu un interlocuteur fiscal unique autant pour le calcul que pour le paiement de l'impôt.

Monsieur Gérard CHATONNIER
Maire
5 place du Général de Gaulle
68210 RETZWILLER

Dans cet esprit, un accueil personnalisé sur rendez-vous sera mis en place dès la fin de l'année par le SIP de d'Altkirch.

Le regroupement des moyens techniques et humains consacrés à l'établissement et au recouvrement des impôts des particuliers sur un service dédié à cette mission est la garantie d'un service public de qualité au service de l'usager.

En termes d'organisation, il sera également plus efficace d'assurer la tenue de la comptabilité de votre commune par la trésorerie de Dannemarie désormais spécialisée dans cette fonction.

Je suis à votre disposition pour répondre à toute demande d'information ou interrogation que vous souhaiteriez me faire parvenir.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

Bien à vous.

Le Directeur départemental des Finances publiques
du Haut-Rhin



Jean-François KRAFT